



Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb

(TransCap)

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

PRESENTATION DU PROGRAMME "TRANSCAP"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (**UICN-Med**) basé à Malaga en Espagne est en charge de la mise en œuvre du nouveau Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb (**TransCap**) financé par la **Direction Générale de Coopération du Gouvernement des Iles Baléares en Espagne**.

Le TransCap a pour but de renforcer les capacités techniques, administratives et financières des OSC travaillant dans le domaine de l'environnement sur les côtes méditerranéennes du Maroc et de la Tunisie, afin qu'elles puissent contribuer à la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité et d'atténuation et adaptation au changement climatique.

Dans ces deux pays, le projet comprend les quatre composantes suivantes :

1. Soutenir pendant un an, des initiatives contribuant à la conservation de la biodiversité et l'atténuation et adaptation aux effets du changement climatique ;
2. Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC bénéficiaires ;
3. Promouvoir l'échange et la collaboration entre OSC à l'échelle nationale et régionale
4. Diffuser les expériences et les réalisations du programme aux niveaux national et régional.

Un budget total de 60.000 € est disponible pour l'appui aux projets associatifs dans les deux pays. Le programme fournira des subventions d'un montant maximum de 10.000 € par projet mis en œuvre sur une période de 12 mois par des associations de la société civile sur les côtes méditerranéennes du Maroc et de la Tunisie.

Table des matières

I . CRITERES D'ELIGIBILITE de l'appel à projets.....	2
I.1 Porteurs de projets éligibles.....	2
I.2 Thématiques des projets éligibles.....	2
I.3 Critères de NON éligibilité des projets.....	4
II MODALITES DE FINANCEMENT des projets.....	4
III MODALITES DE SELECTION.....	5
III.1 Critères de rejet.....	5
III.2 Critères de sélection.....	5
IV PROCEDURE DE SELECTION.....	5
V Pièces à fournir.....	6
VI COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER.....	6
VII INFORMATION complémentaire.....	Error! Bookmark not defined.



I . CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJETS

I.1 Porteurs de projets éligibles

Les bénéficiaires des subventions seront les **Organisations de la Société Civile (OSC) à but non-lucratif, actives dans le domaine de l'environnement. Ces OSC doivent avoir un ancrage local au niveau des provinces de la rive Méditerranéenne du Maroc et de la Tunisie. Il s'agit des provinces du nord du Maroc et des provinces du nord et de l'est de la Tunisie.**

Les provinces/ gouvernorats concerné(e)s par cet appel à projet sont les suivant(e)s :

Au Maroc	En Tunisie
Tanger-Assilah	Jendouba
Fahs-Anjra	Béja
Préfecture de M'diq-Fnideq	Bizerte
Tétouan	Ariana
Chefchaouen	Tunis
Al Hoceima	Ben Arous
Driouch	Nabeul
Nador	Sousse
	Monastir
	Mahdia
	Sfax
	Gabès
	Medenine

Les organisations bénéficiaires de la subvention devront :

- Avoir un statut juridique d'association à but non lucratif reconnu par l'administration qui leur permet de recevoir des subventions ;
- Être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l'identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
- Être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès-verbaux d'assemblées générales ;
- Montrer la capacité (ou la volonté de développer la capacité) de gérer le projet et de rendre compte de son évolution;
- Montrer leur ancrage dans la zone de projet, celles basées à l'extérieur de la zone d'intervention devront préciser leur expérience dans la zone et le rôle de leur personnel sur le terrain.

La subvention à demander par les OSC ne doit pas dépasser **10 000 euros**. Le cofinancement du projet par l'OSC est vivement souhaité, mais il n'est pas obligatoire. Une OSC peut soumettre aux maximum deux projets pour cet appel. Toutefois un seul projet sera retenu.

I.2 Thématiques des projets éligibles

Le TransCap financera des projets de terrain de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, sur une durée de **12 mois maximum**. Priorité sera donnée aux projets qui intègrent les aspects suivants :

- **Un processus participatif** et respect des droits humains, garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes, et le renforcement de leur capacité à la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique.
- **Une équité hommes-femmes**, les propositions devront promouvoir la participation des femmes à chaque phase du projet.
- **Activités génératrices de revenus durables** liées à la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, éventuellement en lien avec le secteur privé. Les propositions devront montrer la garantie que ces activités n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.
- **Activités à caractère innovant**, avec un potentiel clair de croissance et un impact social et environnemental important.
- **La viabilité à moyen et long terme** des projets, dont les activités présentent un fort potentiel d'adaptation aux éventuel effets négatifs de la crise COVID-19 et facteurs de risques locaux identifiés dans la proposition de projet.

Les objectifs du projets devront cibler la ou les thématiques suivantes :

Thématiques éligibles	Priorités d'actions concernées
Conservation des espèces et des écosystèmes terrestres, côtiers et marins	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'état des écosystèmes et des habitats (forêts, zones humides, écosystèmes marins et littoraux, agrosystèmes remarquables, etc.) – Contribution à la mise en œuvre des stratégies nationales de préservation des espèces menacées – Actions spécifiques de réduction des pressions sur les habitats ou de renforcement des populations d'espèces menacées ou endémiques – Valorisation des bénéfices scientifiques, économiques, culturels et éducatifs des aires protégées – Participation, en coordination avec les administrations compétentes, à la mise en œuvre de composantes du plan de gestion d'une aire naturelle – Valorisation économique des pratiques traditionnelles et savoir-faire locaux contribuant à la préservation de la biodiversité et à la qualité des écosystèmes – Accompagnement de la population locale pour une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles – Amélioration des connaissances sur la conservation des espèces et écosystèmes
Lutte contre le changement climatique (CC)	<ul style="list-style-type: none"> – Mesures de restauration et amélioration de la résilience des écosystèmes marins et terrestres, et l'adaptation des communautés aux effets du CC – Mesures d'atténuation et mitigations des dommages et coûts associés au changement climatique sur la biodiversité (inondations, sécheresse, incidence accrue des ravageurs et des maladies) – Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone – Réduction des pressions liées aux pratiques agricoles, de pêches, et extraction des ressources forestières non durables – Résilience et adaptation des communautés aux effets du CC à travers les Solutions fondées sur la Nature

I.3 Critères de NON éligibilité des projets

Le TransCap ne financera pas :

- Les projets de renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet de développement et/ou dans lequel les activités principales sont des séminaires et/ou des séances de formation ;
- Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d'organismes ;
- Les activités de micro-crédits ;
- Les campagnes nationales de lobbying qui ne sont pas liées à des actions de protection sur le terrain ;
- Les projets axés sur l'agriculture et les projets de développement (agricole ou piscicole) qui n'ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les projets de reboisement (plantations d'arbres allochtones et/ou fruitiers) qui n'ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les projets de développement rural ou atténuation des effets du changement climatique non directement liés à la protection de la biodiversité à haute valeur écologique ou à un stockage de carbone valorisé ;
- Les projets à faible potentiel d'adaptation et dont la viabilité dépend exclusivement de facteurs aujourd'hui fortement affectés par la crise COVID-19.

II MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

La contribution financière du TransCap sera de 10 000 € maximum. Les projets dont la subvention demandée dépasse ce montant ne seront pas examinés.

Le programme privilégiera la mise en place de **nouveaux projets**. Afin de renforcer les alliances nationales et locales, les projets déjà existants et financés par des bailleurs de fonds nationaux peuvent également se présenter pour obtenir un cofinancement additionnel. Les projets existants financés par des bailleurs de fonds internationaux ne seront pas éligibles.

Les modalités de financement des projets sont les suivantes :

- Les demandes de subvention ne doivent pas dépasser les seuils budgétaires stipulés.
- Le TransCap ne finance que les coûts qui se rapportent directement à l'exécution efficace des activités et à la réalisation des objectifs énoncés dans la proposition. Les autres coûts connexes devraient être financés par d'autres sources.
- Les « coûts indirects » ou les frais généraux administratifs, comme le loyer des bureaux, ne devraient pas dépasser 10 % du budget proposé.
- Les fonds du TransCap devront être dépensés conformément et uniquement pour le budget convenu.
- Toutes les dépenses et utilisation des fonds du TransCap, or les coûts indirects, devront être justifiées administrativement par des factures et reçus qui seront soumis à l'UICN-Med. Les frais de staff devront être justifiés par un contrat et fiches de paye.

III MODALITES DE SELECTION

L'UICN-Med est responsable de la mise en œuvre de ce projet, et d'établir le comité de sélection qui sera en charge d'analyser les propositions de projets.

III.1 Critères de rejet

- Non éligibilité des thèmes et activités prévues par rapport aux objectifs, thématiques et priorités du programme (Cf. Chapitre I.1, I.2, I.3) ;
- Montant de la subvention demandée supérieur à 10.000 Euros ;
- Réception hors délais ou incomplète du dossier complet de projet ;
- Incapacité à fournir des actes statutaires légaux et une comptabilité mentionnant l'origine des financements antérieurement perçus et l'identité précise de ses responsables ;
- Projet surdimensionné qui nécessite plus de 12 mois pour son exécution.

III.2 Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

- Impact attendu en matière de conservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique ;
- Pertinence du projet au regards des défis environnementaux locaux ;
- Ancrage du projet dans une des zones éligibles par le programme ;
- Faisabilité technique et socio-économique du projet, et élément de renforcement de capacités ;
- Réalisme des résultats et impacts attendus sur un an pour le budget proposé ;
- Contribution au développement économique et social local à moindre coût pour l'environnement ;
- Aspects innovants du projet ;
- Reproductibilité du projet ;
- Acceptation sociale et culturelle : implication des populations (en particulier des femmes et des jeunes) et accord des autorités nationales et locales ;
- Intégration des orientations du projet présenté dans le contexte des politiques nationales et locales ;
- Cadre organisationnel et institutionnel adapté pour une bonne mise en œuvre des projets ;
- Qualité de l'équipe du projet (compétences techniques et/ou de gestion de projet) ;
- Pérennité à l'issue du financement des activités mises en place, au regard des risques locaux identifiés et de la crise COVID-19
- Équité entre hommes et femmes dans la structure interne de l'organisation et mise en œuvre du projet

IV PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des projets se fera à travers la révision d'un dossier comportant la proposition de projet complète, sur la base du modèle mis à disposition par TransCap, ainsi que les documents administratifs complémentaires.

Tous les dossiers complets seront réunis par l'UICN-Med. Un comité de sélection sera en charge de l'évaluation des propositions reçues et la sélection finale des projets à soutenir dans les deux pays.

Le 26 juillet 2021, l'UICN-Med transmettra une réponse spécifique au représentant(e) de chaque OSC ayant candidaté pour l'informer des résultats du processus de sélection.



V PIÈCES A FOURNIR

- ✓ Dossier administratif de l'association (statut de l'association, numéro d'enregistrement ou matricule fiscale, les 2 derniers PV de l'Assemblée Générale, dernier rapport financier, dernier rapport d'audit si applicable, liste des membres du bureau directeur)
- ✓ Dossier technique (modèle de proposition projet dûment rempli)
- ✓ L'annexe A du modèle de cadre logique du projet
- ✓ L'annexe B de proposition de budget du projet

VI COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER

Les OSC candidates devront envoyer leur dossier complet à l'UICN-Med (en suivant le modèle fourni par le programme téléchargeable sur le site <https://www.iucn.org/regions/mediterranean>, par courrier électronique à l'adresse suivante uicnmed@iucn.org au plus tard le 11 juillet 2021 à minuit Madrid heure GMT+2.

Attention :

- ✓ Les fiches doivent être rédigées en français, les documents administratifs complémentaires peuvent être soumis en arabe ;
- ✓ Seules les dossiers remplis en stricte conformité au modèle seront pris en compte : respect du plan type et de la typographie ;
- ✓ Lors des envois par email il est demandé de respecter les indications suivantes:
 - Indiquer dans l'objet de l'email : "TransCap" + nom du pays + acronyme de l'OSC ;
 - demander un accusé de réception de l'envoi ;
 - envoyer des fichiers de moins de 1Mo et au format PDF de préférence.

Seuls les dossiers complets et complétés conformément au modèle transmis seront pris en compte. Ils devront être accompagnés des **documents administratifs**.

Pour toute information ou précision souhaitée concernant cet appel à projet, veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse mail suivante : helene.willem@iucn.org

